

Info Vêto

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations de la Haute-Saône

Avril – mai – juin 2016



Lu pour vous ...

Ecoantibio

<http://agriculture.gouv.fr/mots-clés/écoantibio>

Animaux, alimentation, voyages

[Conseils pour vos vacances](#)

« Gare à la rage »

[Campagne 2016](#)

[Kit de communication](#)

[Infographie](#)

[Questions/réponses](#)

[Informations grand public](#)

[Informations vétérinaires](#)

[Les principaux textes réglementaires](#)

[Liens utiles](#)

FCO

[Questions/Réponses](#)

Influenza aviaire

[Etat des lieux en France](#)

[Les prochaines étapes](#)

(Biosécurité – Repeuplement – Levée des zones réglementées)

Tuberculose (BEH n° 73)

[Evaluation d'un protocole alternatif de mesure du pli de peau](#)

[La tuberculose bovine actuelle est-elle différente de celle d'autrefois ?](#)

Les Français et l'alimentation

[Résultats de sa consultation citoyenne](#)

Donnez votre avis ou faites des propositions...

philippe.brusset@haute-saone.gouv.fr

Edito

Ce trimestre a encore été riche en activités sur des dossiers aussi importants que la stratégie pour le bien-être animal et la situation des abattoirs, largement médiatisés, ou encore la gestion de l'influenza aviaire dans les élevages du sud-ouest qui entraînera des mesures de biosécurité nationales adaptées à chaque type d'élevage.

Je profite également de ce numéro d'info vête pour vous annoncer **mon départ de la DDCSPP70**, et adresse à chacun de vous mes plus sincères remerciements pour vos actions et votre engagement au quotidien dans la surveillance sanitaire de nos filières animales dans le département. **Je rejoins à partir du 1/07 le poste de Directrice régionale adjointe de la DRAAF de Bourgogne Franche-Comté** à Dijon, la coopération avec le réseau des vétérinaires sanitaires se poursuivra donc!

Merci à tous et bonne lecture.

Huguette THIEN-AUBERT

Actualités

BIEN-ÊTRE ANIMAL : LANCEMENT D'UN PLAN D'ACTION 2016-2020

Le Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV) du 5 avril a validé un **plan d'action** en faveur du bien-être animal. Ce plan se compose de **20 actions prioritaires** qui s'articulent autour de la recherche et l'innovation, de la responsabilisation de tous les professionnels, **y compris à l'abattoir**, et du partage des informations avec les citoyens et les partenaires de la filière.

Le ministre a présenté ses propositions d'amélioration du système en abattoirs avec, notamment :

- la mise en place d'un référent bien-être animal dans tous les abattoirs,
- une prévention des actes de souffrance animale,
- la création d'un **délit de maltraitance des animaux en abattoir et lors des transports**,
- la mise en place d'une meilleure protection des salariés signalant ces actes de maltraitance par le statut de lanceur d'alerte.

Pour en savoir plus :

[Communiqué de presse](#)

[Bien-être des animaux d'élevage : quelles sont les règles en vigueur ?](#)

<http://agriculture.gouv.fr/une-nouvelle-strategie-globale-pour-le-bien-etre-des-animaux-en-france>

LA BIOSECURITE EN ÉLEVAGE AVICOLE

Au 1^{er} juillet 2016, pour **chaque type d'élevage et unité de production de volailles**, des **mesures de biosécurité** adaptées **strictement définies** par **l'arrêté ministériel du 08 février 2016** devront être mises en place **sur tout le territoire national**.

Cet arrêté s'applique aux exploitations **commerciales comme aux exploitations**

Vous avez reçu...

Par messagerie :

- 11/04 Formation continue N°1 : planning régional
- 15/04 FCO N°20 : protocole de vaccination
- 20/04 Formation continue N°2 IAHP : formation en ligne
- 25/04 FCO N°21 : protocole de vaccination
- 27/04 Formation continue N°3 IAHP : Inscription
- 02/05 Formation continue N°4 relance sous peine d'annulation de certaines sessions
- 09/05 Antibiotiques critiques N°1 : textes réglementaires
- 09/05 Formation continue N°5 IAHP : relance
- 19/05 Formation continue N°6 IAHP : formation en ligne module 3
- 30/05 Formation continue N°7 : « Gestion pratique du médicament vétérinaire ».
- 24/06 Visite sanitaire bovine 2015 N°1 (fièvre aphteuse) : rapport de synthèse.

Numéros utiles...

- **Préfecture** : 03 84 77 70 00 Elle pourra joindre les cadres d'astreinte de la DDCSPP

- **Abattoir à Luxeuil-les-Bains** : 03 84 40 21 13

Abattoir susceptible de recevoir des animaux accidentés et transportables

- **Equarrissage (Atemax)** : 0800 600 300 ou 0825 771 281

- **LVDH 70** : 03 84 95 77 70
Jours fériés et we (P. LE HONG) : pierre.le-hong@haute-saone.fr

Arrivées / Départs...

- Vétérinaires sanitaires :

Arrivée du **Dr BERTOUX Florent** au cabinet des **Drs LAURENT** à Pont-de-Roide – Vermondans (25) avec mandat sanitaire pour la Haute-Saône.

- Agent des services vétérinaires :
Départ le 30/06/16 de **madame la directrice Huguette THIEN-AUBERT.**

Échéances prochaines

- Formation continue des vétérinaires sanitaires :

- Vesoul le 8/09/16 - 14h00 : maladies émergentes et exotiques.
- Départements limitrophes :

[Cliquer pour voir les propositions](#)

- Fin de la prophylaxie ovine/caprine au 30 septembre 2016.

non commerciales détenant des palmipèdes, des gallinacés, du gibier pour l'élevage, le repeuplement ou l'agrément, et aux parcs zoologiques.

Pour les exploitations non commerciales si les mesures de biosécurité prévues sont moins contraignantes que pour les exploitations commerciales, elles n'en restent pas moins obligatoires (cf. [articles 11 et 12 de l'AM sus-visé](#)). Notamment, en cas de mortalité anormale, le détenteur doit contacter un vétérinaire pour une visite sanitaire de l'exploitation, dont les frais seront naturellement pris en charge au titre de police sanitaire en cas de suspicion d'influenza aviaire validée par la DDCSPP.

Il est important que **chaque vétérinaire susceptible d'être consulté par un éleveur de volailles**, quelle que soit le type de production de ce dernier, ait connaissance des mesures de biosécurité obligatoires qui s'appliquent à son élevage. L'objectif est de **renforcer les mesures en matière de protection physique ET de conditions de fonctionnement** des exploitations avicoles. Ces mesures doivent être **appliquées de façon pérenne** et par tous pour assurer une protection sanitaire efficace et durable.

Pour cela, des [plaquettes d'informations](#) sont disponibles sur le **site Internet de la préfecture** et ont été adressées aux maires de Haute-Saône à destination des petits détenteurs. Pour les exploitations commerciales, les éleveurs vont recevoir directement un courrier d'informations.

Pour en savoir plus :

- [Présentation de la stratégie d'éradication et des mesures de biosécurité](#)
- [ITAVI](#) - Fiches pédagogiques.

L'ABATTAGE DES BOVINS (TRES) SALES

L'**interdiction d'abattre des animaux (très) sales pour la consommation** est prévue par le règlement européen 853/2004 en raison du risque « E. COLI STEC » responsable de maladies humaines parfois très graves. Depuis 2010 une grille de notation des bovins de A à D (D pour les bovins « très sales ») est en vigueur mais les nouvelles modalités de **gestion des bovins « très sales »** conduisent **depuis le 1^{er} avril 2016 à des consignes sur pied à l'abattoir voire une saisie sur pied. Informez vos clients !**

Points d'amélioration

Taux de réalisation de la visite sanitaire porcine (VSP) "trichine"

La **VSP lancée début 2015 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2016**. A ce jour son taux de réalisation nationale n'est que de 46%. Environ 90% des visites réalisées conduisent à la reconnaissance "indemne de trichine", nécessaire à terme pour livrer des porcs à un élevage disposant de la même reconnaissance. Les abattoirs, notamment hors de France, devraient également privilégier voire exiger des porcs issus d'élevages reconnus.

En Haute-Saône, le taux de réalisation des VSP est de 85,5 %.

Le taux de réalisation doit tendre vers les 100% d'ici la fin de l'année. A défaut, la VSP sur cette thématique pourrait être encore prolongé au détriment de celle sur l'usage des antibiotiques qui serait reportée.

Bilans

Prophylaxies collectives de la brucellose, leucose et tuberculose réalisées sur prise de sang au 30 avril 2016 (fin de campagne) :

- **827 programmées, 801 réalisées soit 97 %**

Campagne FCO : vaccination

2015 après le mois octobre: 1724 injections de vaccins soit 862 bovins ;
2016 jusqu'au 1^{er} mars: 13977 injections soit 6988 bovins
Au total 15701 injections soit 7850 bovins – 66704 Euros.